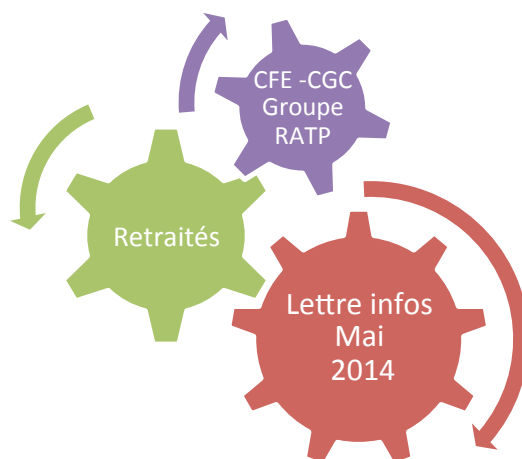




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs,

Au sommaire de ce numéro :

- Réunion retraités adhérents CFE-CGC Groupe RATP du 07 mai 2014
- Conseil d'administration de la CCAS du 28 avril 2014
- Informations de la RATP

Bonne lecture,

Jean-Marc GRISONI

Réunion retraités de la CFE-CGC Groupe RATP

Nous remercions Muriel SOHIER, Gilles CANTELOUP et Thomas GUILLEMIN pour leur accueil.

Merci à Yves PARISIS, Marc ROUSSEAU, Roger GREGOIRE, Alain GAILLAC, Alain ASTIER, Etienne RAULT, Jean-Hervé GRALL, Pierre LACHAUD de leurs amicales présences à cette réunion que j'ai présidée avec Francis SCOTTO-DANIELLO.

Dans une ambiance très conviviale, nous avons débattu de nombreux sujets qui touchent les retraités. Voici les principaux sujets que nos collègues ont évoqués au cours de cette sympathique réunion :

Pierre

- demande si le syndicat pourrait participer à des manifestations dans la rue pour défendre les intérêts des retraités (question transmise à notre Président),*
- évoque le problème du délai de remboursement de la mutuelle en cas de remboursement particulier n'impliquant pas un remboursement de la CCAS (Francis SCOTTO qui vient d'être élu à la mutuelle va questionner le Président de la mutuelle).*

Gilles.

- Problème d'accès à l'espace adhérents.*

Gilles demande aux adhérents retraités de lui faire remonter par mail leurs problèmes de connexion à l'espace adhérents (perte ou changement de mot de passe).

- Lettre UNIR retraités.*

Gilles demande aux adhérents retraités de l'informer s'ils ne reçoivent pas par mail la lettre de l'UNIR.

Jean-Hervé

Nous fait part de ses interrogations sur l'accès à l'espace santé pour les retraités, eu égard à la séparation des comptes de l'espace santé de la CCAS vers la RATP.

Jean-Marc rappelle l'action menée au Conseil d'administration de la CCAS, qui a permis de surseoir à la modification des articles en ce sens du statut de la CCAS. Ainsi que notre demande de confirmation par Paul PENY de l'accès aux retraités à l'espace santé.

Etienne

Souhaite connaître le devenir du fonds de placement TICK EPARGNE.

Interrogé à ce sujet, notre Président Frédéric RUIZ nous a communiqué la réponse officielle :

"Tick'épargne voit la rémunération des sommes placées changer au 1^{er} juillet 2015. A compter de cette date, le taux sera le taux du livret A + 0,5% (au lieu du taux du livret A + 4% avec un minimum global de 7% garanti). Le texte est l'accord."

Donc pour répondre aussi à cette interrogation il n'y a aucune obligation de solder son fonds de placement TICK EPARGNE pour un transfert vers le nouveau fonds RATP AMUNDI.

Etienne pose aussi la problématique suivante : beaucoup de retraités ne connaissent pas leurs droits avec la CCAS.

Jean-Marc donne l'information qu'un guide de l'action sociale fait partie de nos revendications en Conseil d'administration de la CCAS. La direction vient de donner son accord pour sa publication.

Thomas qui est chargé de la communication au sein de notre syndicat va étudier les possibilités de mettre des liens spécifiques sur les modalités d'attribution des prestations entre l'espace adhérents et le site de la CCAS et de la mutuelle.

Etienne souhaite connaître si des mises à jour des prestations de la mutuelle sont publiées.

Francis va se renseigner à ce sujet et nous communiquera la réponse.

Alain A.

Nous informe de ses difficultés pour obtenir des réponses à ses mails adressés à la mutuelle. Notamment sur le barème de remboursement en cas de consultation chez un ostéopathe.

Francis questionnera à ce sujet son Président lors de la prochaine AG de la mutuelle.

Alain A. évoque aussi des problèmes de réception de la nouvelle carte plastifiée d'adhérent et des timbres. Autre question la carte d'adhérent est elle liée à une assurance décès et à une protection juridique ?

Gilles va se renseigner pour les assurances et se propose pour les cartes et les timbres de faire le point avec les adhérents retraités pour remédier à ce problème.

Thomas

Prend note des difficultés à visualiser les fichiers à télécharger dans la page adhérents du site web de notre syndicat.

Thomas souhaite aussi connaître les besoins d'information des adhérents retraités afin de proposer des améliorations du site web.

Alain G.

Est intéressé par des nouvelles offres de vacances et souhaite que l'on poursuive nos recherches d'offres avec des partenaires.

Roger

Nous parle de ses problèmes de remboursement avec la CCAS en cas d'envoi de documents papiers (délai de plus de 3 semaines).

Jean-Marc informe que cette problématique sera évoquée en Conseil d'administration de la CCAS.

Il évoque aussi les difficultés à rentrer dans l'espace adhérents du site web.

Marc

En tant qu'administrateur des amis du LOUVRE, il nous informe des possibilités qui peuvent nous être offertes par l'adhésion à cette association.

Francis propose de se charger avec Marc d'étudier ces offres.

Jean-Marc évoque le problème que les retraités ne bénéficient pas d'une offre complète de prestations avec le CRE. En exemple les billets de cinéma subventionnés par le CRE ne sont pas accessibles aux retraités. Cette question sera transmise à nos élus siégeant au Conseil d'administration du CRE.

Yves

Nous fait part de ses attentes pour des décomptes séparés pour les ayants droits en contrepartie de la nouvelle procédure de la CCAS sur les envois postaux à 3 mois des décomptes.

Jean-Marc informe qu'il posera de nouveau cette question en CA de la CCAS.

Yves se pose la question du gel des retraites alors que la CRP est une caisse à part. Il évoque aussi le manque d'information sur le nouveau contrat avec la mutuelle (évolution des prestations, grilles tarifaires...). Francis se propose de rechercher ces informations auprès de la mutuelle.

Jean-Marc

Donne des informations sur les séances du Conseil d'administration de la CCAS et du comité directeur du syndicat.

Francis

Nous fait part de ses nouvelles recherches d'offres auprès de partenaires. Nous acceptons sa proposition de rechercher une sortie organisée ensemble dans les mois à venir.

Actuellement pour bénéficier de réductions avec des partenaires nous sommes obligés de passer par le CRE. Il souhaite pour nos adhérents plus de souplesse en mettant en place une offre complémentaire de conventions entre le syndicat et les prestataires avec un numéro de référence pour bénéficier à titre individuel des réductions.

Jean-Marc et Francis

Proposent au vu des échanges au cours de cette réunion de passer à deux réunions annuelles.

Gilles accepte de nous programmer une nouvelle réunion pour octobre/novembre.

Cette réunion a été l'occasion de consolider nos liens amicaux et de nous rapprocher de notre syndicat.

Je vous invite à participer à la prochaine.



CCAS - Conseil d'administration - 28 avril 2014

Au cours de ce Conseil d'administration, nous sommes intervenus une nouvelle fois pour défendre les droits des retraités.

Déclaration de la liste d'entente CFE-CGC Groupe RATP - UNSA, CFE-CGC, CFDT :

"...Monsieur le président, madame la directrice, mesdames et messieurs les administrateurs, la commission financière préparant le Conseil a abordé largement les aspects financiers..."

"...L'éclairage budgétaire, en revanche, semble montrer que la prévision budgétaire 2013 n'a pas anticipé les décisions gouvernementales ni l'augmentation des prestations légales compensées, pourtant constatée au résultat 2012.

En effet, c'est 2,46 % de plus. Que dire du ticket modérateur pour les retraités, facturé par l'Espace Santé, anticipé au budget 2013 en baisse de plus de 32 % ?

Concernant la veille juridique, on peut s'étonner de la non-prise en compte de la loi de finance sur la sécurité sociale créant le fonds régional d'intervention, décret n° 2012-271 du 27 février 2012, et confirmé dans le projet de loi rectificatif de la même année..."

"...la situation risque de s'aggraver pour les retraités et, plus globalement, pour les salariés. L'annonce de 10 Md€ d'économie en prévision sur l'assurance maladie et de 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale prévues entraînera le blocage des retraites, des prestations sociales et familiales et même les revalorisations du RSA.

Cela va toucher les retraités, déjà largement soumis à des prélèvements de toute nature, et détériorera davantage leur accès aux soins.

Le déremboursement de milliers de médicaments va continuer, les pressions constantes sur les arrêts de travail pour les actifs vont continuer.

La politique de budgétisation de l'hôpital public va continuer. Que dire de la politique d'organisation du parcours de soins, véritable serpent de mer ? On peut d'ailleurs s'interroger sur ce dernier point. Notre organisation, qui intègre une offre de soins complète

avec les Espaces Santé ouverts aux retraités et intégrés au budget de la CCAS, est une bonne réponse. Le fait de transférer à la RATP ce budget risque à terme de la remettre en cause.

Nous vous avons demandé des garanties écrites, monsieur le président. Ne nous faites pas le coup de remettre en cause cette attribution à la CCAS au dernier moment.

La limitation des prises en charge des transports sanitaires va continuer. Sur ce point, permettez-moi, monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs, d'interpeller la direction de la Caisse. Nous demandons depuis plusieurs mois l'inscription à l'ordre du jour d'une question sur ce point. Nous découvrons dans le bel éditorial de la directrice sur le rapport d'activité une nouvelle disposition : le PEC+. Encore une fois, le Conseil d'administration ne sert à rien puisque jamais nous n'avons été informés de cette adhésion à l'espace professionnel du régime général.

Sur la dématérialisation des documents, des efforts restent à faire notamment au travers des échanges d'information avec la CRP, mais elle ne doit pas remettre en cause les envois papier auxquels les retraités tiennent. Si la dématérialisation semble source d'économies pour le régime, comment ne pas s'interroger au regard de la présentation du bilan d'activité? Les premiers axes de progrès doivent être tournés vers les professionnels de santé. En effet, seuls 52 % des transporteurs et 57 % des fournisseurs télétransmettent. Concernant les médecins, pourtant largement aidés par le régime général, seuls 75 % envoient des facturations électroniques..." "...la première orientation serait de s'adresser aux professionnels plutôt que de s'en prendre aux retraités.

Enfin, pour revenir sur un point : les autres prestations :

L'aide aux personnes âgées correspond à moins de 100 000 € après le financement par la CNSA de nos actions. **Nous pouvons dire très clairement que nous ne coûtons pratiquement rien au regard d'un budget de 629 547 000 €.** C'est moins de 0,015 %. De plus, vous faites financer aux retraités une partie du contrôle médical des agents sous statut pour 2014.

Nous vous demandons depuis des mois la création d'un groupe de travail sur les retraités dans les mêmes principes que ce qui avait été voté à l'unanimité en 2010.

Vous semblez d'accord, mais aucune information n'a été donnée par la direction. Nous n'avons toujours pas de réponse sur la question des cures thermales ; pas plus sur la prise en charge de la mutuelle pour les retraités à bas revenu. Après une caisse de retraite antisociale, une caisse d'assurance maladie sourde et sous tutelle de la direction de la RATP, alors que nous avons accepté en 2010 une très grande caisse indépendante. Il n'est pas question de revenir en arrière, mais qu'en est-il réellement de l'avenir de notre régime pour les retraités de la RATP ?

Nous vous demandons un peu de respect pour les retraités et leurs ayants droit que nous représentons. Nous faudra-t-il boycotter les séances ou venir manifester pour nous faire entendre ?...".

1- Question sur la CNSA :

"...Concernant la contribution nationale solidarité pour l'autonomie, qui était budgétisée à 400.000 €, est très largement inférieure au réalisé 2012. On s'aperçoit qu'on a à peu près le même montant, et même un peu plus que ce qu'on a eu en 2012. Est-ce une erreur pour cette contribution dans le budget 2013 ?..."

Réponse de la comptable de la CCAS. :

"...Comme cela a été expliqué à la commission financière, le budget 2013 avait été réalisé en fonction de la comptabilisation de la CNSA à l'époque. Elle avait été comptabilisée en produits à un moment donné et on soldait ces produits par un compte de classe IV CNAM, qui faisait que le compte CNSA diminuait fortement. Le budget 2012 a donc été estimé à partir de cela. Depuis 2012, le montant de la CNSA reste en produits, comme le recouvrement sur tiers. Je ne dirai pas que le budget 2013 a été erroné, mais seulement qu'il a été estimé à un moment donné en fonction de la comptabilisation de la CNSA, qui va être rectifiée..."

2- Question sur la contribution transporteur

"...vous parlez d'insuffisance de la contribution transporteur. En réalité, elle n'existe pas puisque, la RATP étant son propre assureur, elle en finance la totalité.

Réponse de la comptable de la CCAS. :

"... Je vais en fâcher certains, mais, si nous appelons cette ligne insuffisance de contribution transporteur, ce n'est comptablement que le résultat d'un compte de résultat. Mais il a été décidé de l'appeler insuffisance de contribution transporteurs. Ce n'est qu'une ligne comptable pour équilibrer le compte..."

Enfin la vérité par cette réponse claire sur cette ligne budgétaire qui est une variable d'ajustement du compte de résultats et en aucun cas la contribution transporteur. Depuis des années on nous a raconté des histoires !!!

3- Questions sur la diffusion d'une plaquette sur les prestations de l'action sociale

Réponse de la Directrice de la CCAS :

"...il est effectivement prévu dans les objectifs de la Caisse pour 2014 de créer une nouvelle plaquette et je pense m'en être exprimée à plusieurs reprises et dans plusieurs endroits sur l'ensemble des prestations qui sont proposées dans le cadre de l'action sociale et de la prévention. C'est quelque chose sur lequel nous nous sommes engagés..."

4- Question sur la mise en place officielle d'une commission spécifique pour les retraités

Réponse de la Directrice de la CCAS :

"...suite aux différentes audiences, il nous a semblé important de rencontrer deux fois par an les retraités pour évoquer les questions qui sont spécifiques à ces affiliés de la CCAS. Les modalités vont vous être communiquées prochainement, mais ce qui est prévu, c'est qu'un représentant de chaque organisation syndicale représentée au Conseil d'administration de la CCAS participe à ces réunions. C'est ce que nous avons proposé, et la première réunion pourrait se tenir en juin 2014.

Notre demande est enfin officiellement prise en compte, mais que de temps perdu !!!

Nous restons vigilants pour que sa mise place soit vraiment effective.



QUELQUES INFOS DE LA RATP

Ces noms vous rappelleront peut-être quelques souvenirs

Nominations /mobilités

- Michel IMPERIALE, Responsable des Ressources Humaines du département MOP.
- Boris HUARD, Responsable Ressources Humaines du département SEM.
- Sarah GUILLOUET, Responsable de l'unité Prévention et santé au travail (PST), au sein du pôle Qualité des relations humaines et sociales et de la vie au travail (QRT) à GIS.
- Jean-Marc MAUNY, Directeur des Ateliers de Championnet, au département MRB. Il remplace Tayeb Yahia-Cherif qui fait valoir ses droits à la retraite.

Comptes twitter, une certification pour distinguer le vrai du faux :

- Bonne nouvelle pour les utilisateurs de twitter et des comptes d'information voyageurs de la RATP, les comptes RATP (soit l'ensemble des lignes Métro / RER / Tramway) ont obtenu la certification.
- Pour rappel, cette certification est utilisée pour établir l'authenticité des identités de personnes et de marques clés sur Twitter mais aussi pour permettre aux utilisateurs de twitter de trouver plus facilement les personnes ou marques qu'ils recherchent.
- Dans les faits, tout compte comportant un badge certifié bleu accolé à son profil Twitter est un compte certifié. Cela va donc permettre aux twittos (utilisateurs de twitter) de distinguer les vrais comptes des faux profils.



INFORMATIONS VACANCES

Cher(es) ami(es,

Vous trouverez sur le site de la CFE-CGC espace adhérent, les offres promotionnelles COSTA CROISIERE, le code d'accès et les modalités à suivre pour obtenir une remise supplémentaire de 8% avec une inscription à titre individuel.

Pour les derniers jours de son spectacle Revue « BONHEUR », le LIDO propose en fin d'année 2014, des remises exceptionnelles (25%) pour les Associations et Comités d'Entreprise. Les informations figurent sur le site CFE-CGC.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter.

Le CRE RATP et les Assurances (MACIF, GMF...) proposent des remises intéressantes pour des départs en groupe. Ces remises supplémentaires sont applicables sur des promotions. Vous pouvez en bénéficier.

Nous cherchons actuellement à négocier les mêmes remises mais en permettant à chacun de s'inscrire directement en individuel.

En 2015, il y aura une exposition universelle à Milan (Italie). Certains tour opérateurs proposent de jumeler cette visite avec la découverte des alentours en juin-juillet / septembre octobre. Vous trouverez plus d'informations sur le site CFE-CGC.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter.

Amicalement

Francis SCOTTO d'ANIELLO